



egal.interstices@gmail.com

0(033)6 15 61 77 96

Activité en contrat CAPE à la SCIC Interstices Sud Aquil. RCS 448 220 830

BON DE COMMANDE

Ce document sert de devis une fois rempli,
et devient contractuel une fois validé.

PRESTATAIRE

EGAL – Thomas Erguy (Activité sous contrat CAPE – SCIC Interstices Sud Aquitaine)

Pôle de services Jean Bertin, 3 rue Hélène Boucher, 40220 TARNOS

SIRET : 44822083000039 | Mail : egal-interstices@gmail.com

CLIENT (ÉTABLISSEMENT)

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Représentant légal : _____ Poste : _____

E-mail facturation : _____ Tél : _____

1. CHOIX DU FORFAIT D'ABONNEMENT

Engagement initial de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction.

Sélection	Désignation de la prestation	Prix HT / mois	Prix TTC / mois
<input type="checkbox"/>	Forfait 1 R'EGAL (1 animation thématique / mois)	45,00 €	54,00 €
<input type="checkbox"/>	Forfait 2 R'EGAL (2 animations thématiques / mois)	75,00 €	90,00 €

Date de début souhaitée : ____ / ____ / 2026

2. SERVICES INCLUS (Rappel synthétique)

- Accès espace-ressources (vidéo locale, fiche info, fiche FALC, podcast, kit animations spécifiques).
- Gestion logistique des commandes fermières locales (si nécessaire).
- Appui-conseil pour la réalisation des animations
- mise en relation partenaires (visites de fermes et autres).

3. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Facturation le 15 de chaque mois. Règlement sous 15 jours par virement. -

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0015 2232 015 (SCIC Interstices)

OFFRE DE BIENVENUE

"Le 1er mois à l'essai" !

Bénéficiez d'un premier mois d'animation pour tester le service R'EGAL.

=> **Si vous poursuivez** : Ce 1er mois vous est **offert** et votre engagement de 6 mois débute à l'issue de cette période.

=> **Si vous ne poursuivez pas** : Seul ce mois d'essai vous sera facturé au tarif du forfait choisi, sans aucun engagement ultérieur
(Notification d'arrêt à transmettre par mail au plus tard 7 jours avant la fin du mois d'essai).

4. SIGNATURE

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans réserve les **Conditions Générales de Vente** figurant au verso (ou en page suivante).

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature et Cachet de l'Établissement :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet : Les présentes CGV définissent les conditions de fourniture du service d'animation thématique autour de l'alimentation "R'EGAL" par EGAL. La nature des services est détaillé en **annexe 1 du BdC**.

Article 2 – Durée et Résiliation : L'abonnement est conclu pour une durée initiale de 6 mois. À l'issue, il se renouvelle par tacite reconduction par périodes de 6 mois. Chaque partie peut y mettre fin moyennant un préavis de 1 mois par courrier LRAR ou mail avec accusé de réception.

Article 3 – Accès au Service : La mise à disposition des supports s'effectue via un code confidentiel sur le site <https://egal-interstices.eu/>. Les codes sont transmis au plus tard le vendredi précédant le premier lundi du mois concerné.

Article 4 – Tarifs et Subventions : Les tarifs sont fermes pour la période initiale. Conformément à une démarche de transparence, EGAL s'engage à répercuter sur l'établissement toute aide publique spécifique obtenue pour ce programme (modalités détaillées en **annexe 2 du BdC**).

Article 5 – Propriété Intellectuelle : L'ensemble des supports (vidéos, fiches, podcasts) reste la propriété exclusive de EGAL. Ils sont réservés à l'usage interne de l'Établissement et à ses résidents/proches. Toute diffusion publique ou commerciale est strictement interdite.

Article 6 – Références et Droit à l'image :

- **6.1 Citation :** L'Établissement autorise EGAL à citer son nom comme référence commerciale. L'établissement autorise expressément EGAL à citer son nom, sa dénomination sociale à titre de référence commerciale. EGAL se réserve le droit de communiquer sur la bonne réalisation et les résultats du programme faisant l'objet du présent contrat. Cette communication pourra être effectuée sur tout support, notamment :
 - Réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook, etc.) ;
 - Presse et médias (communiqués de presse, interviews) ;
 - Institutions et partenaires (rapports d'activité, dossiers de subvention, présentations officielles) ;
 - Supports propres (site internet, portfolio, plaquettes commerciales).
- **8.3. Respect de la confidentialité** Dans le cadre de cette promotion, EGAL s'engage à ne divulguer aucune information expressément identifiée comme confidentielle par l'établissement ou relevant du secret des affaires. Seuls les éléments publics ou liés au succès global de la prestation pourront être diffusés
- **8.4. Droit de retrait** L'établissement peut, pour des motifs légitimes, demander par écrit la non-divulgence d'une opération spécifique ou le retrait d'une publication. Le Prestataire s'engage alors à faire ses meilleurs efforts pour cesser la diffusion concernée dans un délai raisonnable.
- **6.2 Droit à l'image :** L'Établissement autorise la fixation et la diffusion de son image (représentants, locaux) pour les besoins des vidéos R'EGAL et la promotion du service. Cette autorisation est valable 1 an. L'Établissement garantit avoir recueilli l'accord de ses collaborateurs avant toute captation.

Article 7 – Prestations Complémentaires : Les services hors abonnement font l'objet d'un devis et d'une facturation séparée, sans incidence sur le présent abonnement. Ils sont détaillés en **annexe 3 du BdC**.

Article 8 – Litiges : En cas de contestation, les parties privilégient une résolution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social du Prestataire (Dax).

Les annexes jointes au présent document (Annexe 1 : Descriptif détaillé des services ; Annexe 2 : Subventions ; Annexe 3 : autres Prestations de services font partie intégrante des Conditions Générales de Vente et ont la même valeur contractuelle .



ANNEXE 1

DESRIPTIF DETAILLE DES SERVICES

La prestation consiste en la mise à disposition de l'établissement d'un ensemble complet de services et supports permettant aux équipes animation, accompagnement et cuisine de réaliser, une ou deux fois par mois selon le forfait choisi, une animation autour d'un produit alimentaire local (Rendez-vous EGAL dénommé ci après R'EGAL) selon un calendrier établi. Le calendrier produits (2 produits par mois) est disponible sur le site internet <https://egal-interstices.eu/>. Onblet calendrier. Cet ensemble comprend :

1 - la mise à disposition réservée exclusivement aux abonnés de supports d'informations et animations spécifiques du produit concerné :

- 1 vidéo produite par EGAL, retraçant la vie du produit de la ferme à l'assiette. Durée : 9 - 15 minutes
- 1 fiche d'information locale sur le produit : définition, pratiques de production, intérêt pour la santé, savoirs culinaires, arts et traditions culturelles
- 1 fiche d'information en écriture FALC (Facile à Lire et à Comprendre)
- 1 podcast audio de lecture de la fiche d'information
- 1 fiche « kit d'animation produit » pour les animateurs, avec des idées originales et spécifiques

Cette mise à disposition se fait par l'accès par code confidentiel à l'espace – ressources du site internet <https://egal-interstices.eu/>, au plus tard le vendredi de la semaine précédant le 1^{er} lundi du mois

2 – un appui conseil auprès des équipes pour la bonne réalisation des R'EGAL,

3– le cas échéant, un service de mise en relation pour des visites de fermes ou la venue de stands : témoignages etc à l'occasion d'évènements sur les établissements ou tout autre mise en relation

4 - Si l'établissement n'a pas de fournisseur local sur le produit, gestion « clé en main de la commande, livraison et SAV auprès des fermes locale »s , selon les modalités décrites ci-après :

- Un calendrier annuel des R'EGAL est établi et disponible sur le site internet d'EGAL : <https://egal-interstices.eu/> (onglet Calendrier). Si l'établissement a choisi le forfait 1 R'EGAL, il choisit un des deux produits du mois.
- Si l'établissement n'a pas de fournisseur local sur le produit concerné, l'établissement sollicite EGAL pour gérer l'approvisionnement : mail sur egal.interstices@gmail.com ou tel/SMS 0615617796. EGAL envoie les infos produits (nature, conditionnement,..) et prix aux équipes gestionnaires et cuisine.
- L'établissement passe commande par mail auprès d'EGAL avant le 20 du mois précédent: egal.interstices@gmail.com. Il n'y a pas de minimum de commandes, d'une simple découverte – dégustation à une introduction plus importante dans les menus préparés aux résidents.
- EGAL sollicite les fermes engagées à fournir, avec toutes les infos pratiques (dates et lieux de livraison, demandes particulières) et organise la livraison à la date et formats souhaités.
- Elle recueille toutes les données auprès du fournisseur pour éditer le bon de livraison et la facture fournisseur correspondante , dont les coordonnées bancaires pour permettre aux services gestionnaires de l'établissement un paiement direct au producteur par virement. La transaction commerciale sur le produit et les paiements se font directement entre le fournisseur et l'établissement, il n'y a pas de transfert de propriété à EGAL.
- Pour la livraison, le cas général est une livraison directe par le producteur / fournisseur sur les établissements clients attribués. Sur certains produits particuliers nécessitant une logistique appropriée, une livraison collective pourra être organisée par EGAL.
- EGAL assure le service après vente et règle les éventuelles difficultés rencontrées à l'occasion de cet approvisionnement. EGAL s'engage à vérifier pour l'établissement les capacités des fournisseurs à assurer l'approvisionnement dans le plus strict respect des normes sanitaires et sociales en vigueur.



ANNEXE 2

MODALITES DE REPERCUSSION DES SUBVENTIONS

RépercuSSION de subventions et transparence tarifaire

Dans une démarche de transparence et de partenariat, EGAL s'engage à faire bénéficier l'établissement de toute subvention, aide publique ou financement spécifique qu'il obtiendrait directement en lien avec la réalisation du programme objet du présent contrat.

Modalités de réduction

Si une telle subvention est accordée à EGAL, le montant net perçu sera intégralement déduit du tarif global HT de la prestation dû par le Client. Cette réduction sera appliquée selon les modalités suivantes :

- Si la subvention est obtenue avant la facturation totale de la période d'engagement (6 mois), elle sera déduite des factures mensuelles restant à payer.
- Si la subvention est versée après le paiement complet de la prestation, le Prestataire s'engage à reverser la somme correspondante à l'établissement dans un délai de 45 jours après perception des fonds.
- Etant donné que les établissements abonnés accèdent exactement au même service et s'acquittent tous du même montant d'abonnement, la réduction sera du même montant pour tous les établissements.

Engagement de transparence

EGAL s'engage à informer l'établissement de toute démarche de demande de subvention liée à sa mission. Sur simple demande de l'établissement, EGAL fournira les justificatifs attestant du montant de l'aide obtenue ou, le cas échéant, la notification de refus de l'organisme financeur.

Limites

La réduction ne s'applique qu'aux subventions spécifiquement affectées au projet avec l'établissement. Les aides structurelles au fonctionnement général de EGAL (aides à l'emploi générales, crédits d'impôt recherche, etc.) ou les subventions d'investissement matériel n'entrent pas dans le champ de cet article.



egal.interstices@gmail.com

0(033)6 15 61 77 96

Activité en contrat CAPE à la SCIG Interstices Sud Aquil. RCS 448 220 830

ANNEXE 3 AUTRES PRESTATIONS (HORS ABONNEMENT)

Nature	Descriptif	Tarifs 2026/2027
Animation clé en main « Images et objets de l'agriculture »	Pour les résidents : projection commentée en direct par Thomas Erguy d'un diaporama de photos de l'agriculture basque (élevage, maraichage, vigne, piment, plantes aromatiques, céréales, paysages, portraits paysans,..) + découverte d'objets symboliques apportés sur place (cornes, cloches, moules fromage, outils, épis, ...). Durée : 1h	60 € HT / animation tous frais compris
Visites guidées de fermes ou entreprises en direct live	En plus de la vidéo fournie à chaque R'EGAL, et selon les demandes, il peut-être proposé des vidéos de visites guidées de fermes, d'entreprises agroalimentaires artisanales ou de lecture paysagère diffusées en direct live aux résidents (+ autorisation de diffusion du lien streaming aux proches des résidents). Durée : 30 – 60'	20 € HT / connexion
Toute autre intervention « à la carte » en transmission de savoirs en culture agricole et alimentaire	<p>Thomas Erguy est ingénieur agronome et œuvre depuis 25 ans dans le développement de projets agricoles et alimentaires en Pays Basque Nord et Sud, Sud Landes et Ouest Béarn. Des interventions dynamiques et interactives de sensibilisation – transmission de savoirs peuvent être proposées sur des thématiques à définir avec l'établissement. .</p> <p><i>Exemples : panorama de l'agriculture Basque, les différents types de fermes et de production, les labels et signes officiels de qualité, l'agroécologie et l'AB, le lien alimentation – santé, le Projet Alimentaire de Territoire Pays Basque, cultures paysannes et gastronomiques, le marketing territorial etc.</i></p>	Tarifs de l'intervention, tous frais compris : 1 h => 60 € HT 2 h => 100 € HT Pour des interventions de 3h et plus : 45 €/h

Pour plus d'informations et passer commande :

06 15 61 77 96 ou egal.interstices@gmail.com